



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS pour les autres villes d'.

Liège

GAZETTE DE LIÈGE.

EXTERIEUR. AFFAIRES D'AMÉRIQUE.

Extrait d'une lettre de Bogota, du 26 septembre.

Tout le monde est ici dans la joie. Nous venons de recevoir la nouvelle officielle d'une victoire complète remportée par Bolivar sur Canterac. L'enthousiasme est plus vif que jamais. Avant cette nouvelle, la loi qui appelait aux armes tous les citoyens au-dessous de l'âge de 50 ans, non-seulement avait été reçue sans opposition, mais beaucoup de citoyens âgés de plus de 50 ans s'étaient offerts, au moment du danger présumé, pour voler à la défense de l'indépendance. La victoire de Bolivar rend inutile cette nouvelle levée extraordinaire; mais on ne peut que se féliciter de l'occasion qui a donné lieu à cette manifestation générale du patriotisme, et qui nous a donné à tous la conscience de notre force.

Suit la communication officielle publiée à Bogota : (*)

Les journaux de New-York du 20 novembre, ont été reçus hier à Londres (16 décembre). Ils contiennent l'extrait d'une gazette officielle de Truxillo, rapportant une dépêche adressée par T. de Heras, secrétaire de Bolivar, au ministre de la guerre du Pérou. Elle est datée du quartier-général de Huanta, le 27 août 1824. Voici ce qu'elle renferme de plus remarquable :

« Depuis les événemens du 6 à Junin, l'ennemi a continué sa retraite. A présent il a perdu plus de six provinces et plus de la moitié de ses forces, de sorte que, suivant tous les avis reçus par S. Exc., l'armée ennemie est réduite à 2 ou 3000 hommes, rompus et sans moral. A mesure que nos corps avancés s'approchent de l'ennemi, il se retire, en sorte qu'il est impossible de le suivre aussi vite qu'il fuit. Nous avons déjà pris de grandes quantités de munitions de guerre et nous espérons en prendre davantage. L'armée libératrice s'augmente journellement par les désertions de l'ennemi. Le vice-roi a formé une jonction avec Canterac, à Norabulgalas, ayant seulement sa garde de halberdiers. Le général Valdez est plus près du Potosé, observant avec 2 ou 3000 hommes, Olaneta qui est à Tapisa avec 4000 hommes. Nous avons appris récemment par la proclamation du premier, que le général Olaneta s'est déclaré pour la cause de l'indépendance, et qu'il coopère avec Salta. »

Le congrès mexicain a rendu, le 22 juin, un décret par lequel il reconnaît la validité de tous les contrats passés par les vice-rois du Mexique depuis le 17 décembre 1810.

Les journaux américains disent que l'on construit actuellement dans les ports des Etats-Unis plusieurs frégates du premier rang pour le gouvernement columbien.

ESPAGNE.

Cadix, le 30 novembre. — Il n'est bruit ici que d'un navire qui va être construit incessamment d'après les dessins d'un ingénieur de Chiclana; le mécanisme qui le fera mouvoir est d'une forme telle, que ni le vent ni la marée ne peuvent lui opposer de résistance; quatre hommes suffiront pour diriger le véhicule auquel il n'est pas question d'appliquer la vapeur.

La commission militaire exécutive et permanente de cette place a, par sentence du 26 octobre dernier, condamné à la peine du garrot (strangulation), le nommé Joseph-Marie Arevalo, pour avoir assassiné, dans la soirée du 5 septembre dernier, un soldat français du 27^e régiment de ligne, nommé Claude Jourdan; cette sentence ayant été approuvée par le capitaine-général de la province, l'exécution a eu lieu hier à onze heures du matin. C'est le premier exemple que la peine capitale ait été infligée aux auteurs de crimes de cette nature; ceux qui s'en sont rendus coupables précédemment en sont quittes pour quelques années de prison, et rien ne nous étonne si le gouvernement espagnol a reçu des notes au sujet de cette impunité.

ANGLETERRE.

Londres, le 17 décembre. — Mardi, à deux heures, il a été tenu un conseil de cabinet au bureau des affaires étrangères, qui a duré plus de trois heures et demie. Le lord chancelier y a assisté, ainsi que le duc de Wellington, les comtes de Liverpool, Westmoreland et Bathurst, MM. Peel, Canning, Robinson, Huskisson, lord Bexley, etc.

— On annonce qu'il est probable, d'après les discussions du cabinet, que l'indépendance de l'Amérique méridionale sera reconnue incessamment.

— Il est question de la formation d'une association catholique à

(*) C'est une relation du combat de Junin que nous avons donnée antérieurement.

Londres, qui correspondrait avec celle de Dublin, afin d'établir un parfait accord dans toutes les démarches qui pourront se faire auprès du parlement, pour obtenir l'affranchissement de 8 millions d'hommes, tant Irlandais qu'Anglais.

L'Irlande se trouve maintenant tranquille; cependant c'est le tems de l'année le plus favorable aux projets des mécontents. Jusqu'ici les longues nuits donnaient à leurs attentats une nouvelle énergie.

La raison de ce changement est facile à concevoir; ce n'était que le désespoir qui forçait les paysans irlandais à avoir recours à des mesures violentes; ils voient maintenant dans l'union et la conduite de leurs chefs, une lueur d'espérance que leurs maux auront une fin.

Refugiés espagnols et italiens. — Avant-hier un grand nombre de personnes de tout rang ont porté des inscriptions au lord maire pour ces réfugiés. De ce nombre était M. Byng, représentant du comté de Middlesex au parlement, et M. Williams, banquier, de Birch Lane. Ils ont exprimé une haute approbation de l'humanité et de la bienfaisance que le lord maire montrait pour le soulagement des réfugiés, sans être mû par aucune considération politique quelconque. Sa seigneurie a dit qu'il lui avait été annoncé par quelques-uns des plus hauts personnages du royaume que ses sentimens à cet égard, trouveraient de puissans appuis lorsque des secours pourraient être administrés efficacement. On dit qu'il a déjà été déposé plus de 150 livres sterl. à Mansion-House. Le lord maire a dit que dès les premières demandes de secours, il n'avait pas douté de la libéralité avec laquelle le public s'empresserait de soulager ces détresses. Il avait lui-même embrassé la cause de ces étrangers, non parce qu'ils avaient combattu pour une raison ou pour une autre, mais parce qu'ils mouraient de faim dans nos rues, et qu'ainsi ils avaient droit à notre pitié, soit qu'ils fussent martyrs d'une juste cause, ou des instigateurs de rébellion dans leur propre pays.

Le lord maire a convoqué pour aujourd'hui une assemblée dans la taverne de la cité de Londres, à l'effet d'ouvrir une souscription au profit des réfugiés espagnols et italiens. Sa seigneurie la présidera.

— Les nouvelles du Pérou, quoiqu'elles ne soient pas positives, sont cependant, si décidément favorables, que les fonds mexicains ont éprouvé aujourd'hui une amélioration sensible.

— Il est arrivé, dans le mois de novembre, à Marseille, trois Thessaliens, qui y ont apporté des trophées turcs qu'ils avaient trouvés enfouis dans leurs montagnes. On cite, entre autres un cimenterre dont la lame est travaillé comme une dentelle, et un poignard à seize lames, que les Turcs appellent *fadgi*. Ils ne veulent pas se défaire de ces objets à moins de dix mille piastres (environ 1250 liv. sterl.)

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 1^{er} décembre. — Notre ville, très-intéressée dans le commerce avec la Russie, a reçu des rapports particuliers sur les pertes commerciales que la capitale de cet empire vient de faire. On estime à 200,000 quintaux le chanvre qui a été emporté ou avarié, à sept millions de roubles le sucre brut perdu, et le sucre raffiné à dix millions. La bourse de Saint-Petersbourg seule perd trente-cinq millions. On craint des faillites sans nombre.

Francfort, le 15 décembre. — S. A. R. le grand-duc de Bade a rendu le 11, une ordonnance qui dissout les deux chambres des états, et ordonne de procéder sans délai à l'élection des membres de la prochaine assemblée des états.

SUISSE.

Bâle, le 10 décembre. — Une association secrète, connue sous le nom de *consistoriens*, attire de plus en plus l'attention des Suisses; elle a ses principaux appuis à Fribourg et Coire; et ses points intermédiaires sont dans tous les chefs-lieux des différens cantons, principalement dans les couvens des cantons de religion mixte. Dans cette nouvelle espèce de franc-maçonnerie religieuse on reçoit des hommes et des femmes de toutes les classes et de tous les cultes; son but ostensible est de conserver la religion dans sa pureté, et l'ordre légal dans la société. Cependant on ne confère les grades supérieurs qu'à des personnes du haut clergé ou à des gens qui ont une grande influence dans les affaires publiques; les grades inférieurs sont pour le bas clergé et pour des laïques de toute espèce. Les principaux soutiens de cette association ont un point central à Paris, qui lui-même dépend de celui de Rome; c'est ce qui donne lieu à des congrès partiels. Cette société des consistoriens a des signes de reconnaissance pour tous les grades. C'est une nouvelle camarilla dans un sens plus élevé du mot.

» Ils te demandent — Moi! — Toi même. — Traître! écoute:
» Un grec sait les combattre et non leur obéir.
» Ils s'arment à ces mots; et leur double tonnerre
D'un double coup mortel les étend sur la terre.

Combat de deux vaisseaux.

Les cables, à la fois, lancés des deux vaisseaux,
De la proue à la proue enchainent ses rivaux,
Stathas (1) vole; et déjà l'homicide abordage
Rougit de sang les ponts, les mats, les flots amers.
Le turc n'a de recours, dans l'horreur du carnage,
Que l'horreur des gouffres ouverts.
Alla! son dernier cri signale son naufrage,
Et l'Hellène en vainqueur franchit les vastes mers.

(1) Jean Stathas gendre de Boukovallas Klephte d'Acarmanie.

TEMPÉRATURE DU 21 DÉCEMBRE.

A 9 h. du mat., 4 deg. 172 au-dessus; à 3 h. après-midi, 5 d. 112.

PRIX DES GRAINS, à Liège, le 20 décembre.

LA RASIERE DE	froment vieux. . .	fl. 4 93 e.
	Id. nouveau. . .	» 4 15 »
	seigle vieux. . .	» 3 02 »
	Id. nouveau. . .	» 2 76 »

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 20 décembre.

Naissances: 3 garçons, 3 filles.

Décès: 1 fille, 1 homme, 2 femmes; savoir:

Jean-Joseph Furnaimont, âgé de 42 ans, postillon, rue sur Mense, veuf

de Marie-Françoise Dotep, et époux de Regine Stevenaert.

Jeanne Grandjean, âgée de 75 ans, sans profession, rue Thier-à-Liège, veuve de Martin Longdoz.

Marie-Louise Petit, âgée de 65 ans, sans profession, rue derrière le Palais.

THEATRE DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 21 décembre, pour la 9^e représentation de l'abonnement, la dernière représentation du *BARBIER DE SÉVILLE*, ou *LA PRÉCAUTION INUTILE*, opéra en quatre actes, musique de Rossini. Le spectacle commencera par le *DÉLIRE*, ou *LES SUITES D'UNE ERREUR*, opéra en un acte, musique de Bertin, paroles de St-Léger.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huitres angl. très-fraîches.

(353) Première qualité de choucroute, par portions, chez THEODORE, à la charrette de brasseur, rue du Stockis, n. 186.

Chambres ou quartier garni à louer rue Souv.-Pont, n° 316.

(318) Chambre garnie à louer, Fond-St.-Servais, n° 480, joignant l'hôtel du Gouvernement.

(325) Joli château à louer, agréablement situé en Hesbaye. S'adresser, pour plus amples informations, à J. LUCION, rue du Verd-Bois, n° 353, à Liège.

Maison entière et garnie à louer. S'adresser chez les demoiselles MAROUX et DE SARTORIUS, rue Souverain-Pont, n° 319.

Beau quartier garni ou non garni, à louer, composé de six ou sept pièces, ayant vue sur un très beau jardin, rue Hors-Château, n° 222, où on désire acheter de rencontre un gaillot.

(300) Vendredi 24 décembre 1824, à 10 heures du matin, chez la veuve Laurent, aux Awirs, M. le baron de Grady, de la Neuville sous Huy, fera vendre par le notaire DELVAUX, en plusieurs portions, dix bonniers de bois taillis essence mêlée de chêne et autres bois croissans, dans les bois dit Saint Remacle, commune de Horion-Hozémont.

Ensuite on vendra au pied des arbres quantité de beaux chênes propres à tout usage, croissans dans ledit bois coupe de l'année dernière. A crédit.

A louer pour le premier février prochain, un beau magasin situé dans la rue de l'Agneau, n. 420, s'y adresser.

(354) Vendredi 24 décembre 1824, vers les dix heures du matin, la commission des hospices civils de Liège, exposera en location aux enchères, pour le 25 courant, à l'hospice St. Abraham, rue Féronstrée

1^o. Une maison située à Liège, rue Pied de bœuf, près du pont Torrent, cotée n. 689, occupée par la veuve Toby. 2^o. Un quartier dans l'enceinte de l'hospice de Cornillon, coté n. 1504.

(235) Jendi 23 décembre 1824, à deux heures de relevé, en présence de M. le juge-de-peace du quartier du Nord, au local de ses séances rue Neuvise, et par le ministère du notaire ADAMS, commis par le tribunal, il sera procédé, à la requête des représentans feu Pierre Detrixhe et Marie Lemaire, à la vente publique par licitation, d'une maison, n° 279, avec dépendances et environ 13 perches de jardin y attenant, sise au faubourg Vivegnis, ensemble d'un vignoble d'environ 21 perches, au même faubourg, aux conditions, à voir chez ledit notaire et au greffe du juge-de-peace susdit.

BELLE VENTE D'IMMEUBLES.

Le dix janvier mil huit cent vingt-cinq, et les jours suivans, aux dix heures précises du matin, le notaire CHAPPELLE vendra aux enchères publiques, en la salle du sieur Delhaise, rue Sous-le-Château, à Huy, province de Liège, les biens immeubles ci-après détaillés, appartenant à la famille de feus M. N. Delloye, ancien maire de ladite ville, et M^{de}. Elisabeth Desoer, son épouse; laquelle vente se fera dans l'ordre suivant:

Article 1^{er}. La propriété de *Baya*, située en la commune de Gosne, à une lieue de la ville de Huy, consistant en un beau château, avec ferme et habitation de fermier, grange, écuries, étables, brasserie, cour, jardins, étang, prairies, terres labourables et bois, le tout contenant, comprise l'assiette des bâtimens couverts en ardoises, nonante un bonniers métriques et quatre-vingts perches, ou environ.

Plus en une maison et jardin, y contigus, loués séparément. Et enfin 1^o. une rente annuelle et perpétuelle de 939 litrons 13 dés, (3 muids 7 setiers 2 quartes) épeautre.

2^o Une autre rente de 30 francs 83 centimes (17 florins courant bbt.)

3^o En une autre rente de neuf chapons.

Le tout acquis de Mademoiselle Dormer, de Bruxelles, par contrat passé devant Maître Thomas et son collègue, notaires à Bruxelles, en date du 18 mai 1812.

2. Soixante-dix bonniers métriques ou environ, de biens ci-devant communaux de Marchin, canton et arrondissement de Huy, dont la vente se fera en détail, en 130 lots, formés d'après les baux actuellement en vigueur.

3. Onze bonniers nonante perches, ou environ, de biens ci-devant communaux de Haillot, canton d'Andenne, province de Namur, dont la vente se fera comme les précédentes en 42 lots.

4. Treize bonniers quarante-quatre perches ou environ, de biens ci-devant communaux de Couthuin, canton d'Héron, province de Liège, dont la vente se fera comme dessus en 62 lots.

5. Onze bonniers six perches ou environ, de biens ci-devant communaux de Forville, canton du dit Héron; y situés, ainsi qu'à Seron et Seresia ses annexes, dont la vente se fera comme dessus, en 46 lots.

6. Vingt-deux bonniers douze perches ou environ, de biens ci-devant communaux de Meeffe, canton d'Avenne, arrondissement du dit Huy, dont la vente se fera comme dessus, en 73 lots.

7. Une pièce de terre, sise à Meeffe, provenant du sieur Nicolas Boccar, tenue par lui, contenant environ 34 à 35 perches, avec faculté de réméré pendant cinq ans, à dater du 21 juin 1822.

8. Une maison, avec jardin et dépendances, au dit Meeffe, provenant et occupée comme dessus.

9. Un bonnier, quarante-trois perches ou environ, de biens ci-devant communaux de la Montzée, canton et arrondissement susdit, en deux pièces, à vendre en un seul lot, tenus par Helin Malnoury.

10. Quarante-une perches, six cent trente-quatre palmes de terre, ci-devant bien communal de Tilhange, située au petit bois, commune susdite, canton de Huy, tenue par Jean-Simon Duvivier.

11. Les droits sur soixante-trois perches, quatre cent septante palmes de terre, nommée le *Barbonhaie*, sise au lieu des *Golettes*, commune de Tilhange, baillée en antichrèse par Lambert-Joseph Mignolet, journalier, à Huy, par acte du 8 mars 1823, dont le revenu, déduction des charges annuelles, est à imputer sur une somme principale, qui se réduit à ce jour à (146 fl. 24 c.) 309 fr. 56 c., jusqu'à entière libération.

12. Les deux tiers, dont le troisième appartient à Madame veuve Masson, rue entre deux portes, à Huy, dans une maison et dépendances, avec un petit jardin y annexé, situé à Huy, chaussée St. Mort, occupée par Dieudonné Daxhelet.

13. Une maison au pont palais, audit Huy, occupée par Champagne.

14. Une maison avec un petit jardin, situés à Huy, rue derrière Saint Remi, occupée par Leblanc.

15. Une maison avec moulin à farine et à tan, cour, écurie et jardin y attenant, situés vis-à-vis de l'ancienne église de St^e. Catherine, audit Huy, occupée par George Houtain.

Plus un fournil et rangée cochons, étables dans le petit bâtiment et cour, joignant ladite église.

Plus une remise à porte cochère, joignant aussi ladite église. Et finalement un jardin de l'autre côté du hoyoux, avec l'étable et autres dépendances, acquis des enfans Landenne.

16. Une maison avec jardin, vignoble, bois et broussaille, joignant ladite église, occupée par Gendebien.

17. L'ancienne église St^e. Catherine, audit Huy.

18. Une maison, située au même faubourg de Sainte Catherine, provenant des dits enfans Landenne, occupée par Jean-François Degée et la veuve Landenne.

19. Un moulin à cailloux, près l'église Saint Remi, à Huy, occupé par le sieur Becquevort.

20. Une maison située près du Ris Mathot, faubourg Ste. Catherine, acquise de feu M^r. le docteur Thiry, et les demoiselles Chainaye, sceurs, occupées par Louis-Joseph Orban, avec jardin, prairie, terre et bois, annexés à ladite maison, contenant en totalité 177 perches 374 palmes.

21. Une maison dite la Hutte, située au même faubourg, vis-à-vis la Motée, occupée par la veuve Carpentier.

22. Une prairie en deux pièces, située à Abin, près de Huy, nommée le Prê d'Abin, contenant deux cent trente neuf perches.

23. Une rente de vingt quatre francs, au capital de cent quatre vingt francs, libre de retenue, due par Mathieu Jadot, de Sainte Catherine.

Ordre de la vente.

Le dix janvier, l'article premier, et les 23 premiers lots des biens communaux de Marchin.

Le onze, le vingt-quatrième, inclus le quarante-huitième lot idem.

Le douze, le quarante-neuvième, inclus le quatre-vingt-deuxième lot id.

Le treize, le quatre-vingt-troisième, inclus le cent neuvième lot idem.

Le quatorze, la petite commune de vingt-un lots.

Le quinze, les biens communaux de Haillot; quarante-deux lots.

Le dix-sept, des biens communaux de Couthuin, les trente-six premiers lots.

Le dix-huit, le trente-septième, inclus le soixante-deuxième et dernier lot.

Le dix-neuf, le premier au trente-cinquième lot des biens communaux de Forville.

Le vingt, du trente-sixième au quarante-sixième et dernier lot; plus, les 14 premiers lots des biens communaux de Meeffe.

Le vingt-un, le quinzième inclus le quarante-neuvième idem.

Le vingt-deux, le cinquantième inclus le septante-troisième et dernier idem; plus, les articles 7 et 8.

Le vingt-quatre, les articles 9 inclus 23.

Les amateurs pourront entretenir voir les détails des lots, ainsi que le cahier des charges pour parvenir à ladite vente, en l'étude du notaire CHAPPELLE, à Huy.

Tout autre chose que des dépenses et du sang répandu. Chaque année on s'aperçoit de la décadence du commerce du Levant. A Smyrne et à Constantinople les négocians étrangers sont réduits à une compagnie très peu nombreuse; leurs intérêts sont sans cesse en opposition et à peine les distingue-t-on des *rayas* qui les environnent. La chute du commerce turc doit être attribuée d'abord à la misère toujours croissante du pays, et ensuite aux négocians grecs dont les relations commerciales se sont étendues à toute l'Europe. Depuis vingt ans la civilisation des grecs a constamment suivi une marche progressive; et leur commerce a profité de leur civilisation; ils ont établi des maisons à Londres, à Leyhorn, à Marseilles. Aux foires de Senaglia, de Leipsick et de Beaucaire, ils ont fait eux-mêmes des achats par l'intermédiaire de négocians européens avec qui leurs correspondances les avaient mis en rapport. Ainsi, les Grecs pouvaient donner leurs denrées à meilleur compte par l'avantage de ces voies directes, et avant la dernière révolution, ils s'étaient emparés de tout le commerce à Smyrne et à Constantinople. C'est toujours la Russie qui fait le plus grand commerce avec la Turquie; elle en a tiré une quantité immense d'argent, et ne contribue pas moins à la ruine de l'empire ottoman par son commerce que par sa politique.

AVIS. — Les personnes qui désirent prendre des arrangemens pour la lecture des journaux anglais peuvent s'adresser au bureau de cette feuille.

Les vertus d'un honnête homme, d'un bon citoyen, s'exercent presque toujours dans la paix et le silence; mais quand la mort vient le frapper, les souvenirs se reportant sur sa vie passée, ses titres à la reconnaissance se montrent dans tout leur éclat, et c'est alors qu'on sent le besoin de rendre un hommage public à la mémoire de celui qu'on regrette.

M. le baron de Floen vient d'être enlevé à ses concitoyens, après une maladie douloureuse soufferte avec ce courage qui ne manque jamais à l'homme dont la carrière fut exempte de reproche. Ce vertueux citoyen s'était acquis l'estime générale dans les différens emplois publics qu'il a successivement occupés. Sous le gouvernement provisoire qui suivit celui des Français, il fut nommé colonel de la garde urbaine, et sut établir en peu de tems, parmi cette milice nouvelle, l'ordre, la discipline et l'union. C'est une époque, dans la vie toute bienfaisante de M. de Floen, marquée par de nombreux bienfaits: La reconnaissance de ses compatriotes l'a dès longtems payé de tous les services importants que Liège reçut de lui dans ces circonstances malheureuses et difficiles. Appelé à la seconde chambre des états-généraux, M. de Floen y porta cet esprit de modération et de justice qui le fit souvent siéger dans les rangs d'une sage opposition.

M. de Floen était en dernier lieu chambellan du roi, qui l'honorait d'une confiance particulière. Nous signalons cette circonstance pour rappeler quel usage noble et désintéressé M. de Floen faisait de cette protection: ce n'est jamais que pour les autres qu'il y avait recours; et si ses sollicitations étaient suivies de succès, s'il pouvait en porter lui-même la nouvelle à celui qu'il obligeait, c'était sa plus douce récompense.

La perte de ce citoyen, qui réunissait aux vertus publiques toutes les vertus domestiques, n'a pas été seulement sentie par ses nombreux amis: tous ceux qui l'ont connu le regrettent.

Mais les malheureux qu'il aidait de ses secours n'ont pas tout perdu en lui: sa bienfaisance et son humanité existent encore dans la famille qui le pleure.... *Ch. Rogier*

Le *Journal des Débats* rendait compte, il y a quelques jours, d'un mémoire très curieux de M. le docteur Villermé sur la mortalité en France de la classe aisée, comparée à celle qui a lieu parmi les indigens. Les détails dans lesquels il entre, les recherches auxquelles il se livre, présentent le plus grand intérêt. Le bien qu'un semblable mémoire peut produire n'est pas isolé: il ne s'arrête pas aux limites de la France; il se communique dans les autres pays.

On a souvent agité la question de savoir lequel est le plus favorable au maintien de la vie, de la richesse ou de la pauvreté: les pauvres ont contre eux la misère, l'excès de leur travail et le besoin; les riches, leur ennui, leur oisiveté, et un régime trop abondant. Tant qu'on ne considère les choses que d'une manière particulière, et en comparant individu à individu, il est bien difficile d'arriver à aucun résultat sur la solution de cette question; mais il n'en est plus de même quand on généralise les observations; et l'auteur en suivant cette marche a été conduit aux résultats les plus concluans. Il s'appuie uniquement sur des faits prouvés par des renseignemens authentiques.

M. Villermé a comparé la mortalité respective des deux arrondissemens de Paris qui présentent la plus grande opposition sous le rapport de l'aisance de leurs habitans.

Ces arrondissemens sont le premier et le douzième. Or, le résultat de cinq années d'observations a été de donner pour le nombre des décès dans le premier arrondissement, où les riches sont en plus grande proportion, un décès sur cinquante personnes par année; le douzième arrondissement, au contraire, en offre un sur vingt-quatre.

Les recherches de M. Villermé ne se sont pas bornées à la ville de Paris: il s'est procuré les registres des départemens de la France remarquables par l'aisance ou la misère de leurs habitans: et le relevé des tables de mortalité a confirmé d'une manière frappante les résultats auxquels l'avaient déjà conduit ses observations sur les quartiers de Paris.

La mortalité dans les départemens riches est annuellement de 1 sur 46. Une chose remarquable et que l'auteur a constatée sur les registres des hôpitaux, c'est que l'indigence, qui rend la mortalité si considérable, ne paraît pas exercer la moindre influence sur le nombre des maladies. Les maladies ne sont pas plus fréquentes parmi les pauvres, mais elles sont plus souvent mortelles. Il a été conduit à ce résultat par un rapport bien singulier entre le degré d'aisance et le danger des maladies.

Parmi les ouvriers les plus aisés, comme les bijoutiers, les compositeurs d'imprimerie, etc. on ne trouve qu'un mort sur onze malades qui entrent à l'hôpital.

Parmi les couturières 1 sur 8.
 Parmi les cordonniers ou couvreurs 1 sur 7.
 Parmi les maçons 1 sur 6.
 Parmi les manoeuvres 1 sur 5.

Dans la classe la plus misérable, celle des chiffonniers, on trouve un mort

sur quatre malades; dans cette catégorie, on doit placer les portiers et leurs enfans, qui à cause de la manière dont ils sont ordinairement logés, de leur genre de vie sédentaire, présentent une mortalité excessive. Parmi les militaires, au contraire, qui sont dans les conditions hygiéniques les plus favorables, la mortalité dans les hôpitaux n'est que de 1 sur 20. En général l'influence délétère de la misère porte principalement sur les vieillards et les enfans.

M. Villermé a porté aussi ses recherches sur les prisons de tous les détenus, ceux chez lesquels la mortalité est la moindre sont les forçats. Il n'en meurt annuellement qu'un sur 49. Il faut observer qu'il n'y a point d'enfans parmi eux, ni de vieillards au-dessus de 70 ans.

La plus grande mortalité de prisons a lieu au dépôt de mendicité de Saint-Denis. Chose horrible! il en meurt presque 1 sur 3 chaque année. Dans toutes les autres prisons de Paris, la mortalité est d'un peu plus de 2 sur 23. L'auteur comparant cette mortalité à celle qui a lieu, terme moyen en France, prouve qu'une condamnation à la prison pendant un an équivaut, terme moyen, à la privation de 20 ans de vie. Ainsi un prévenu, renvoyé ensuite comme innocent, a pourtant couru cette terrible chance.

Par un grand nombre d'observations, M. Villermé est arrivé à cette conclusion importante: « que dans les départemens pauvres, la mort a déjà moissonné à vingt ans près de la moitié des habitans, tandis que, dans les départemens riches, près de la moitié au contraire, parviennent à l'âge de quarante ans. »

En résumé, la mortalité n'est pas maintenant en France les deux tiers de ce qu'elle était avant la révolution. En 1781, il mourait en France un individu sur vingt-neuf; et le résultat des cinq dernières années ne donne plus que un sur trente-neuf.

« Puissent les résultats auxquels je suis parvenu, dit l'auteur, faire apprécier le sort des pauvres, et convaincre les amis de l'humanité que les mesures propres à améliorer le sort des indigens sont cent fois plus importantes que celles qui ont pour but de les soigner dans les hôpitaux, quand la misère les y a conduits. »

M. de Villermé présente enfin comme un résultat évident de ses recherches, l'obligation de veiller de plus en plus à l'exécution de tous les réglemens de salubrité, de faire disparaître l'ignorance des basses classes au moyen de l'enseignement élémentaire, de favoriser les associations de secours mutuels pour les ouvriers, etc., améliorations importantes, et qu'il serait si désirable de voir introduire parmi nous!

CHANTS HÉROÏQUES DES MONTAGNARDS ET MATELOTS GRECS,

traduits par LEMERCIER.

« Si quelques ambitions politiques, ou les erreurs de vieux systèmes militent encore contre la délivrance de la Grèce, et veulent déjouer son héroïsme, leurs interprètes se rendent criminels de lèse-humanité: On ne doit compter leurs honteux efforts que comme un surcroît d'obstacles qui restent de plus à vaincre au courage et à la magnanimité persévérante, forcés en dernier lieu toujours supérieures aux ruses des intriguans de la tortueuse diplomatie (1). Oh oui, sans doute, ils seront vainqueurs des ruses de la diplomatie, comme ils l'ont été de la rage de leurs oppresseurs, ces généreux grecs, citoyens aussi sages que vaillans héros, qui unissent déjà les sciences de notre vieille civilisation aux vertus de leurs ancêtres. Si l'on pouvait douter de leur aptitude à reconnaître et apprécier leur situation politique, il suffirait de lire les actes de leur gouvernement et l'*Ami de la Loi* leur *Journal Officiel*. Voyez entr'autres avec quelle noble modération, mais en même tems avec quelle logique victorieuse il réfute les assertions de lord Stanhope (2) sur les partis qui divisent prétendument la Grèce. Ne croirait-on pas entendre la voix d'un disciple du philosophe de Stagyre? ô Grèce, égale en tout tes nobles ayeux, c'est le vœu de l'humanité toute entière; tu les as surpassés peut-être par tes derniers exploits, déjà tu les égales par la sagesse de tes délibérations, il te restait à prouver par les arts de l'imagination que tu es encore la Grèce, et les chants de tes pères nous apprennent que tes montagnes et tes îles inspirent de nouveaux Tyrtées et de nouveaux Alcées.

Rien de plus chaud, rien de plus vif, rien de plus énergique que ces chants, dont M. Lemerrier vient de nous donner une traduction en vers. La haine de l'esclavage, l'amour de la patrie et de la gloire, l'intrepidité dans les combats sont si profondément gravés dans les cœurs de ces héros que chacune de leurs expressions semble empreinte de tous ces sentimens à la fois:

« Sont-ils cent ou deux cents? — Ils sont quinze ou vingt mille.
 — Qu'ils marchent ces brigands, nos coups les compteront.

Mort de Despo à la prise de Souli.

L'héroïque Despo combat avec ses filles
 Contre les meurtriers d'héroïques familles:
 « Rends-toi, Souli n'est plus, lui disent les agas,
 Que défends-tu donc? les ruines
 Des faibles tours de Dimolas?
 Sauve-toi du péril, captive entre nos bras.
 — Moi céder aux bourreaux qu'engraissent les rapines!
 Moi me rendre! ah! plutôt mourir dans nos ravines!
 Si nos forts ont cédé, Despo ne fléchit pas.
 Mes filles! de ces Turcs pourrions-nous vivre esclaves?
 Non, suivons notre mère... » Un baril fulminant
 S'ouvre à la mêche en flamme, et mille ardens laves
 Les enlèvent aux cieux sur un gouffre tonnant.

Rien de plus dramatique que la mort de Christos-Milionis. Un Grec qui s'est soumis aux Turcs a rejoint Christos pour le livrer.

Sa ruse atteint Christos après de longs détours.
 Leurs cœurs longtems amis, qu'un sort fatal rassemble,
 D'un vieil attachement ressentent le pouvoir.
 Sous une même tente heureux de se revoir,
 Les échos de la nuit les entendent ensemble
 Se verser le nectar, se conter leurs secrets,
 Jusqu'à l'heure où du jour brillent les premiers traits.
 Mais hélas! de leur camp ils reprennent la route,
 Et soudain à Christos, qu'il est las de trahir:
 « Aux ordres de mes chefs tu te rendras sans doute;

(1) Extrait des *considérations* de M. Lemerrier sur les chants populaires de l'Empire de la Morée, qui sont en tête de ce recueil, joli in-18 qui se vend à Liège chez J. P. Collardin, prix (94 c. 172) 2 fr.

(2) Voir notre n. 221 du 14 décembre.

système de l'obscurantisme, et qui, comme au 12^e et 14^e siècles, veulent régner sur les princes et sur les peuples.

L'arrestation inouïe du digne professeur Cousin, de Paris, considéré ici universellement pour son caractère noble et plein de dignité, a fait en Allemagne une douloureuse sensation sur tous ceux qui regardent l'arbitraire comme le fléau de tous les états. M. Cousin passa quatre semaines auprès de son ami Montebello. Tous deux, introduits par leur ambassadeur auprès du corps diplomatique et dans toutes les grandes maisons de Dresde, furent parfaitement accueillis partout. M. Cousin passait les matinées dans notre bibliothèque publique; pendant le reste de la journée, il allait avec le jeune duc dans le grand monde, ou bien visitait nos savans et hommes de lettres, qui l'aimaient pour ses connaissances variées et ses vues philosophiques pleines de clarté.

Le 13 octobre, l'ambassadeur de France partit de Dresde pour aller au-devant de sa femme qui arrivait de France, et le 14, à cinq heures du matin, notre police cerna le logis du jeune Montebello, se précipita dans la chambre à coucher de M. Cousin, et lui annonça qu'il allait être conduit prisonnier à Berlin, parce qu'il était soupçonné de menées secrètes. La police s'empara de tous les papiers et effets du prisonnier surpris, et les mit sous le scellé. Le jeune duc, réveillé par le bruit, se rendit en hâte dans la chambre de son ami, et, plein d'étonnement de ce qui se passait, pria la police de différer seulement pendant le tems nécessaire pour qu'on envoyât chercher le secrétaire d'ambassade qui pût donner des renseignemens sur cette arrestation. Le secrétaire d'ambassade arriva, mais ne put comprendre l'arrestation d'un citoyen français placé sous la protection de son ambassadeur; il proposa que M. Cousin restât ici en état d'arrestation jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur; mais il s'opposa à ce qu'en son absence il fût livré comme prisonnier à une puissance étrangère.

Le jeune duc de Montebello se rendit chez le ministre de cabinet, comte d'Ensiedel, et demanda, dans les termes les plus modérés, quelques éclaircissemens sur cette arrestation inouïe. Le ministre ne put donner aucun renseignement. Le duc le pria alors de lui obtenir une audience du roi. M. d'Ensiedel promit de faire ce qui dépendrait de lui; mais sans que le jeune Montebello pût voir le roi, M. Cousin fut emmené à cinq heures du soir avec une escorte de gendarmes saxons, conduit aux frontières de Prusse, et transféré à Berlin.

Jusqu'à présent on n'a pu découvrir pourquoi M. Cousin a été si illégalement arrêté et détenu, puisqu'il est certain qu'on n'a pu trouver aucun papier suspect. Telle est exactement la manière dont cette arrestation a eu lieu. C'est un grossier mensonge d'avoir prétendu, comme l'a fait la Gazette d'état de Berlin, que M. Montebello avait voulu arracher son ami des mains de la police par le fer et le feu. M. Montebello et le secrétaire d'ambassade se sont conduits, dans cette violation du droit des gens, avec la plus grande modération et beaucoup de présence d'esprit. Tous les hommes sages espèrent que S. M. Charles X demandera une juste réparation de l'offense faite au droit des gens.

FRANCE.

Paris, le 19 décembre. — Notre correspondant particulier de Madrid nous annonce qu'un nouveau traité a été signé à Madrid le 10 décembre entre les plénipotentiaires nommés à cet effet par le roi de France et S. M. Catholique, qui proroge jusqu'à nouvel ordre le terme de la résidence des troupes françaises en Espagne, qui devait expirer au 1^{er} janvier 1825. (Quotidienne.)

— Nous avons annoncé hier que M. le colonel Gauchais avait été condamné à mort: il a entendu M. le président prononcer son arrêt avec un calme parfait; il a dit à MM. les jurés.

« J'ai juré sur l'honneur que je n'ai pas été à Thouars; je n'ai jamais menti à ma parole d'honneur. »

Le procureur-général ayant requis qu'il fût dégradé de la Légion d'Honneur, il a détaché sa croix, l'a baisée, et a protesté de son innocence.

Le public a gardé une morne contenance, et les magistrats eux-mêmes ont paru plongés dans la douleur.

— La demoiselle Clotilde de Malservait, impliquée dans l'affaire de l'assassinat de Vincennes, a été mise hier en liberté.

— Les succès de Bolivar au Pérou se confirment de plus en plus, dit le *Pilote*; l'Espagne voit diminuer chaque jour ses espérances, et ce serait de sa part une preuve de sagesse que d'y renoncer pour jamais. Peut-on se persuader d'ailleurs que les généraux royalistes travaillent sérieusement pour la mère-patrie? N'est-il pas probable au contraire qu'ils ont envie de garder le pouvoir pour leur propre compte? Nous le répétons encore: l'Amérique tendait naturellement à un nouvel ordre de choses: ce qui reste de mieux à faire, c'est d'établir avec les nouveaux états qui s'y sont élevés des relations commerciales aussi avantageuses que possible; l'Europe gagnera bien plus à cet arrangement qu'à sacrifier inutilement des hommes et des trésors dans des expéditions lointaines qui n'offrent aucune chance de succès.

— *Robin des Bois*, mieux exécuté et dégagé des entraves qui d'abord avaient empêché sa réussite, a pris hier sa revanche. Le succès a été brillant et complet; la beauté de la musique de Weber doit faire présumer qu'il sera de longue durée. Le *Freischütz* de Paris n'aura rien à envier à ceux de Vienne et de Berlin.

Il est d'autant plus nécessaire de prouver qu'en défendant le trône et la France contre l'invasion des jésuites, nous ne combattons pas un fantôme, que les journaux salariés ne sont pas seuls à nier leur existence au milieu de nous. Dans l'affaire des *Tablettes romaines*, le magistrat remplissant les fonctions du ministère public parut lui-même élever des doutes sur l'existence de cette odieuse société en France. Les paroles d'un magistrat prononcées dans une audience solennelle pouvant faire quelque impression, il faut se hâter de la prévenir.

Nous disions il y a quelque tems: « S'il n'y a pas de jésuites, quels sont les religieux qui habitent à Mont-Rouge, à Saint-Acheul, à Dôle? » et nous aurions pu citer beaucoup d'autres villes. Enfin nous annonçons, comme preuve sans réplique, une lettre authentique du général. Il n'est pas suffisant de l'avoir indiquée; nous croyons utile de la donner aujourd'hui textuellement, en rendant compte de la circonstance qui l'a fait écrire.

Un particulier fort riche a fait don à la ville de Chambéry d'une somme de 70,000 fr. pour agrandir le collège, et d'une somme de 140,000 fr., pour ajouter au traitement des professeurs, sous la condition d'appeler les jésuites et de les charger de l'enseignement.

Pour remplir cette condition, les magistrats s'adressèrent au gé-

néral des jésuites, à Rome, et lui demandèrent des sujets: ils en reçurent la réponse suivante:

Rome, le 27 mai.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au nom de MM. les syndics de la ville de Chambéry, et je m'empresse de vous exprimer ma reconnaissance pour les sentimens d'estime, de bienveillance et de confiance envers notre compagnie, que la ville de Chambéry a bien voulu manifester par votre organe. Je me trouverai heureux de pouvoir y répondre en satisfaisant, sans le moindre délai, au désir bien honorable pour notre compagnie, que votre lettre exprime. Croyez que j'en ai la volonté bien sincère, et qu'il m'en coûte beaucoup de ne pas suivre les mouvemens de ma reconnaissance; mais malheureusement il se rencontre dans l'exécution des difficultés qu'il est de mon devoir de vous faire connaître.

« En premier lieu, la langue française étant celle qu'on parle dans votre ville, il vous faut des sujets qui la possèdent parfaitement.

« Mais l'état actuel de notre compagnie en France ne permet pas d'en distraire un seul des individus qui y sont employés, puisqu'ils suffisent, à grand-peine, aux établissemens que nous y avons déjà, et beaucoup moins à ceux qu'on nous y offre de toutes parts, et que nous nous trouvons dans la dure nécessité de refuser ou du moins de renvoyer à des tems éloignés. Or, tandis que nous sommes forcés de résister aux sollicitations les plus pressantes des évêques dont les diocèses fournissent des sujets à notre compagnie, de quel oeil verrait-on des sujets français sortis de ce royaume pour faire ailleurs ce qu'ils refusent à leur patrie? »

Cette lettre est signée Fortis; P. V. G., aujourd'hui général de la société.

Que les journaux salariés nient maintenant, s'ils l'osent, l'existence des jésuites en France, lorsqu'elle est attestée par le général lui-même.

(Constitutionnel.)

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Odessa, le 30 novembre. — « D'après des nouvelles de Constantinople, du 20 de ce mois, que l'on a reçues par des marins, le bruit y courait qu'Ibrahim-pacha, après avoir quitté Bondroum, avec sa flotte, avait essuyé, de la part des grecs, une perte considérable près de Candie. »

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 21 décembre. — Le nouvel ambassadeur anglais près la cour des Pays-Bas, sir Charles Bagot, attend la parfaite guérison du roi, qu'on espère être prochaine, pour remettre à S. M., en audience solennelle, ses lettres de créance. Après avoir été reconnu dans sa qualité, S. Exc. se propose, dit-on, de retourner pour quelque tems en Angleterre.

— La deuxième chambre est assemblée; l'ordre du jour est la discussion de la loi sur le tirage de la dette différée, et de celle relative à la mise en vigueur des dispositions du nouveau code sur le droit de superficie et de l'emphytéose. (A demain les détails.)

— Le général anglais Congrève, si célèbre par l'invention des fusées qui portent son nom, et d'autres ouvrages pyrotechniques, avait entrepris d'éclairer la capitale de la Prusse, par le moyen d'un gaz portatif. On assure que sous peu, il va former à Bruxelles un établissement de gaz de cette espèce, qu'il distribuera en aussi petite quantité qu'on le désirera; on ajoute qu'il a loué un emplacement à cet effet hors de la porte de Namur, et que son épouse y est déjà installée.

— M. le chevalier de Reinhold, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. à Rome, a eu, le 3, une audience particulière du saint père, dans laquelle S. Exc. a eu l'honneur de présenter à S. S. ses nouvelles lettres de créance.

LIÈGE, LE 22 DÉCEMBRE.

Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent le 31 décembre.

Hier, vers trois heures après-midi, deux couvreurs sont tombés du toit des cloîtres de St. Nicolas, Outre-Meuse. Ce toit a 25 à 30 pieds d'élévation. L'un d'eux a été transporté à l'hospice de Bavrière. Son état inspire des craintes sérieuses, l'autre n'a que peu souffert de sa chute, il est retourné seul chez lui.

— On mande de Corfou, le 13 novembre: Vers la fin d'octobre, on a vu naviguer entre Durazzo et Vallona une flotille algérienne composée d'une frégate, deux bricks et un schooner. Le commerce avait conçu de grandes craintes, parce qu'en croyant que son intention était de faire des prises. Mais quoiqu'elle ait envoyé des chaloupes pour visiter les bâtimens qu'elle rencontrait, elle n'en a pillé aucun. Depuis, l'on a appris qu'elle avait abordé à Patras, pour venir au secours des Turcs.

— Dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, un incendie s'est manifesté dans une maison d'un cultivateur de la commune de Baelen, au canton de St-Trond, une étable à vaches, 300 gerbes de céréales, etc., ont été la proie des flammes. Cet événement est attribué à l'imprudence.

— Le capitaine d'un navire anglais arrivé à Liverpool ces jours derniers, a rapporté qu'une telle quantité de marchandises flottaient dans la Manche, qu'il eût pu en charger son bâtiment si le tems le lui avait permis.

— On a découvert dans le département des Landes un moyen de donner aux briques la solidité et la nature des briques dont se servaient les Romains.

Les dernières séances des états-généraux peuvent donner lieu à un grand nombre de réflexions et servir de texte à plusieurs leçons intéressantes de droit constitutionnel. Nous espérons revenir plus d'une fois sur ces vastes matières, mais nous ne voulons pas différer une observation qui nous semble très-importante. Ce qui nous presse, c'est de payer un juste tribut de reconnaissance aux fidèles soutiens de nos droits qui n'ont jamais désespéré de faire triompher les vérités salutaires qu'ils cherchent à propager: les derniers débats attestent l'influence qu'ils ont eue.